

RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION
DU COMITE SCIENTIFIQUE

(HOBART, AUSTRALIE, DU 30 AOUT AU 8 SEPTEMBRE 1983)



DR DIETRICH SAHRHAGE

Federal Republic of Germany

Président du Comité Scientifique

SC-CAMLR-II

HOBART, AUSTRALIE 1983

Note : Les Documents officiels de la Commission et du Comité Scientifique pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique sont publiés dans les quatre langues officielles de la Commission et du Comité Scientifique : l'anglais, le français, le russe et l'espagnol. Pour obtenir des copies des documents dans ces langues, s'adresser à :

The Executive Secretary
Commission for the Conservation of Antarctic
Marine Living Resources
25 Old Wharf
HOBART TASMANIA 7000
AUSTRALIA

RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION
DU COMITE SCIENTIFIQUE

<u>TABLE DES MATIERES</u>	<u>Page</u>
REGLEMENT INTERIEUR	1
RAPPORT DU PRESIDENT	2
PROBLEMES ET ACTIVITES DU COMITE SCIENTIFIQUE DECOULANT DES ACTIVITES IX, XV ET XX DE LA CONVENTION	2
(A) Informations et données	3
(B) Impératifs de la recherche	9
(C) Objectifs de gestion/d'exploitation	15
(D) Autres questions	15
COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS CONFORMEMENT A L'ARTICLE XXIII DE LA CONVENTION	16
PROPOSITIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT D'ORGANES AUXILIAIRES	19
BUDGET POUR 1984	21
DATE DE LA PROCHAINE REUNION	21
AUTRES QUESTIONS	22
CLÔTURE DE LA REUNION	22
Annexe 1 Liste des participants	23
Annexe 2 Liste des documents	33

		<u>Page</u>
Annexe 3	Ordre du jour	37
Annexe 4	Règlement Intérieur provisoire	39
Annexe 5	Règlement Intérieur	43
Annexe 6	Données de prise commerciale avant septembre 1983	51
Annexe 7	Inventaire des données scientifiques	55
Annexe 8	Inventaire des carnets de pêche existants et informations de base proposées	59
Annexe 9	Groupe de Travail <u>ad hoc</u> sur la Collecte et le Traitement des Données - Attributions	63
Annexe 10	Questions à étudier par le Groupe de Spécialistes du SCAR sur les Phoques	65
	Questions à étudier par le Groupe de Travail BIOMASS sur l'Ecologie des Oiseaux	66
Annexe 11	Budget du Comité Scientifique pour 1984	69
Annexe 12	Invitations adressées à la CCALMR à assister à des réunions d'autres organisations internationales	73

RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION DU COMITE SCIENTIFIQUE

1. Le Comité Scientifique s'est réuni sous la Présidence du Docteur D. Sahrhage (République fédérale d'Allemagne) du 30 août au 8 septembre 1983.
2. Les membres représentés à la réunion étaient les suivants: l'Argentine, l'Australie, le Chili, la Communauté Economique Européenne, la République fédérale d'Allemagne, la France, la République démocratique allemande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et Irlande du Nord et les Etats-Unis d'Amérique. Les représentants de la Belgique et la Norvège ont assisté à la réunion avec le consentement des membres.
3. Les organisations suivantes ont été représentées à titre d'observateur: l'Organisation des Nations-unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (UICN), la Commission Internationale Baleinière (CIB), le Comité Scientifique pour la Recherche en Antarctique (SCAR) et le Comité Scientifique de la Recherche Océanique (SCOR).
4. La liste des participants figure en Annexe 1 et la liste des documents examinés au cours de la réunion en Annexe 2.
5. L'ordre du jour provisoire a été examiné et il a été convenu d'examiner le Rapport du Président seulement après l'adoption du Règlement Intérieur. Cette modification faite, l'ordre du jour a été adopté; il figure en Annexe 3.
6. Le Docteur J.R. Beddington (Royaume-Uni) a été désigné rapporteur.

REGLEMENT INTERIEUR

7. Un Règlement Intérieur provisoire a été adopté et figure en Annexe 4.

8. Le projet du Règlement Intérieur du Comité Scientifique a fait l'objet de discussions à la lumière des observations de la Commission et, après avoir apporté une légère modification à la Règle 17, celui-ci a été adopté inchangé. Ce Règlement figure en Annexe 5. A la suite de l'adoption de ce Règlement par la Commission, la tâche principale du Comité Scientifique a commencé.

RAPPORT DU PRESIDENT

9. Le Président a déclaré que toutes les discussions sur les activités menées pendant les périodes d'intersession au moment des réunions de 1982 étaient officieuses. Il avait eu pendant l'année un certain nombre de discussions à titre non-officiel avec des membres du Comité Scientifique mais aucune autre activité n'avait été menée.

PROBLEMES ET ACTIVITES DU COMITE SCIENTIFIQUE DECOULANT DES ARTICLES IX, XV ET XX DE LA CONVENTION

10. Deux documents, SC-CAMLR-II/INF.1 et SC-CAMLR-II/4, se rattachant à cette question de l'ordre du jour ont été présentés au Comité.

11. Au cours des discussions relatives au document SC-CAMLR-II/INF.1, la question de l'importance à accorder au Rapport du groupe établi à titre non-officiel qui avait été distribué avec le Rapport du Comité Scientifique de l'année dernière a été soulevée. Il a été conclu que ce document était un document officieux sans statut officiel. Le Comité a admis que les sections pertinentes de ce document pourraient servir de base aux échanges d'idées et aux débats se rapportant à cette question de l'ordre du jour.

12. Le Président a exposé les grandes lignes du document SC-CAMLR-II/4 en indiquant les quatre sujets principaux de discussion:

- (A) Informations et données
- (B) Impératifs de la recherche
- (C) Objectifs de gestion/d'exploitation
- (D) Autres questions

13. Ces quatre sujets ont fait l'objet de discussions et, tout en constatant que certaines questions n'avaient pas été examinées dans le document SC-CAMLR-II/4, il a été convenu que ces sujets pourraient servir à structurer les discussions. En particulier, il a été convenu que la question de la méthode scientifique de collecte et de traitement des données devrait être soulevée en priorité.

(A) Informations et données

14. Deux sujets ont présenté un intérêt particulier: (i) les inventaires de données en existence et les programmes existants et (ii) les futures statistiques relatives à la prise et à l'effort de pêche, y compris la présentation des carnets de pêche et le format des comptes rendus. Il a été convenu que l'établissement d'un groupe ad hoc, qui présenterait un rapport de ses résultats à la plénière, constituerait le meilleur moyen d'étudier ces questions. Cependant, il a été convenu qu'une discussion d'ordre général devrait prendre place lors de la réunion plénière avant la formation de tout groupe ad hoc.

15. Il a été suggéré que les données pourraient être classées en quatre catégories différentes - les données appartenant aux scientifiques indépendants, les données rassemblées dans le cadre de programmes nationaux, les données disponibles sur le plan international et les données obtenues à partir de prises commerciales. Cette distinction a été acceptée comme guide utile dans les discussions du groupe ad hoc.

(i) Inventaires de données en existence et programmes

16. Le Comité a établi un groupe ad hoc sous la Présidence du Docteur R. Hennemuth (Etats-Unis). Le groupe a fait part de ses discussions et de ses recommandations au Comité Scientifique. Deux catégories de données ont été considérées: les données de prise et les données scientifiques émanant d'opérations commerciales, de programmes d'échantillonnage biologique et d'autres programmes d'échantillonnage.

17. Les données relatives à la prise ont été examinées sous deux rubriques différentes: celles que touchent les méthodes STATLANT de compte rendu à la FAO et les autres données rassemblées au cours des opérations commerciales.

Anciennes données rassemblées au cours d'opérations commerciales
(jusqu'à la saison 1982/83)

18. Un formulaire sur les données provenant des opérations commerciales a été approuvé. Ce formulaire figure en Annexe 6. Il a été convenu que les membres engagés dans les opérations de pêche présenteraient au Secrétariat un inventaire des données en existence sous ce format à temps pour la prochaine réunion. La Réunion a pris note du fait que le Comité Scientifique aurait besoin d'éclaircissements complémentaires pour comprendre ces inventaires car chaque membre utilise des méthodes différentes pour la collecte des données. Le Secrétariat a été prié de coordonner le rassemblement de ces inventaires.

19. Il a été souligné que l'inventaire devait servir de guide au Comité Scientifique sur le type de données en existence. Il n'a pas été envisagé que toutes ces données seraient requises à des fins d'évaluation mais que certaines informations particulières seraient requises uniquement dans le cas où des données disponibles sembleraient insuffisantes pour permettre d'apprécier de façon sûre le volume des réserves.

Fiches STATLANT

20. Les formats les plus récents de fiches STATLANT A et B, préparés et imprimés par la FAO, ont été examinés. Il a été noté que la nouvelle disposition des mois avec juillet en première colonne avait clarifié l'ambiguïté sur la période couverte par la fiche B.

21. L'examen de la liste des espèces a révélé que Merluccius hubbsi ne vit pas dans la zone d'application de la Convention et que cette espèce devrait donc être omise dans les prochaines versions de la fiche. La Réunion a également pris note du fait que dans les statistiques de prise tirées de l'Annuaire des Pêches de la FAO figurait une espèce désignée sous le nom de Morue antarctique (Trematomus trematomi); des doutes ont été émis à ce sujet, et il a été suggéré que le Secrétariat clarifie le problème en entrant en correspondance avec la FAO et les membres intéressés.

22. En ce qui concerne les zones et les sous-zones, ainsi que les unités d'effort de pêche utilisées dans les fiches STATLANT, certains ont trouvé que celles-ci étaient plutôt générales et qu'il serait souhaitable d'inclure davantage de détails dans les relevés à l'avenir.

23. Tous les membres sont en mesure de rassembler des données et de les inclure sur ces fiches; cependant, il a été reconnu que certains membres pourraient avoir des difficultés à communiquer immédiatement des données plus détaillées.

24. L'inscription "Pourcentage évalué" sous la rubrique "Effort de pêche" de la fiche STATLANT B a été clarifiée; elle signifie la proportion de pêche totale pour laquelle les données d'effort de pêche étaient directement disponibles. A l'avenir, cette explication devrait être incorporée dans des "Notes explicatives servant à remplir les fiches STATLANT".

25. A la suite de ces remarques, le format actuel des fiches STATLANT a été adopté. Ces fiches devraient être distribuées aux membres à temps pour la saison 1983/84, en leur priant de bien vouloir les faire parvenir au Secrétariat le 30 septembre 1984 au plus tard. Il a été convenu que, dans la mesure du possible, les données préliminaires de la saison 1983/84 seraient communiquées à la prochaine réunion. Les membres devraient indiquer à la prochaine réunion du Comité Scientifique les dates auxquelles il leur serait possible de renvoyer régulièrement les fiches STATLANT à l'avenir.

26. En ce qui concerne les données rassemblées jusqu'à la fin de la saison 1982/83, le Secrétariat a été prié de consulter la FAO et de rassembler toutes les données STATLANT qui avaient été reçues par toute organisation. Le Secrétariat devrait également correspondre avec les membres au sujet des données de type STATLANT lorsque les données disponibles semblent être incomplètes. Conformément à ces informations et en consultation avec le Président du Comité Scientifique, le Secrétariat devrait élaborer un projet du Bulletin Statistique qui fera l'objet de discussions à la prochaine réunion du Comité.

Données scientifiques

27. Un format, sous forme de questionnaire, a été adopté pour servir de guide dans la présentation d'un inventaire des données rassemblées au cours de recherches scientifiques dans l'Océan Austral: la biologie marine, l'océanographie physique, la chimie marine, les conditions de glace, la météorologie, etc., dans le cas des voyages en mer, et les travaux de recherche marine, principalement écologiques et physiologiques, dans le cas des activités côtières. Le format figure en Annexe 7 et un exemple utilisant les informations relevées pendant un voyage du navire marchand "Nella Dan" au cours de la Première Expérience Internationale BIOMASS* (Fibex), montre comment il faudrait le remplir.

28. Il a été convenu qu'il serait souhaitable de remplir ces questionnaires et de les déposer auprès du Secrétariat suffisamment de temps avant la prochaine réunion. Il a été convenu, par ailleurs, que ce questionnaire devrait contenir toute information depuis 1970. Le représentant de l'URSS a fait remarquer que, compte tenu du nombre important des expéditions (plus de 150), il ne serait possible d'effectuer cet inventaire que pour les deux dernières années, à temps pour la prochaine réunion. En ce qui concerne les années précédentes, un résumé serait préparé. Le Secrétariat sera chargé de la coordination du rassemblement de ces inventaires au cours de l'année prochaine.

(ii) Futures données relatives à la prise et l'effort de pêche et format des carnets de pêche

29. Un groupe ad hoc convoqué par le Docteur Hureau (France) a présenté un rapport au Comité Scientifique de ses travaux sur un inventaire des informations figurant dans les carnets de pêche. Cet inventaire figure en Annexe 8.

30. Le Comité Scientifique a constaté que certains éléments de l'inventaire ne figuraient pas dans tous les carnets de pêche. Certaines données scientifiques pour les opérations commerciales de l'URSS étaient disponibles uniquement par l'intermédiaire de navires de reconnaissance faisant partie de la flotte commerciale. En ce qui concerne les opérations japonaises, des informations détaillées sur les mouvements du navire à différentes heures de la journée n'étaient pas encore disponibles.

* Note: BIOMASS - La Recherche Biologique sur les Systèmes et les Réserves Marines de l'Antarctique - un programme de recherche international conduit sous les auspices du SCAR/SCOR, du CCRRM et de l'AIOB.

31. Le Comité Scientifique a convenu qu'il ne serait pas souhaitable de s'efforcer de préparer des carnets de pêche uniformes en ce qui concerne les opérations menées dans l'Océan Austral. Le Comité a estimé qu'il serait préférable de se concentrer sur un format de compte rendu uniforme donnant une synthèse des informations contenues dans les carnets de pêche et autres documents.

32. Le Comité a ensuite discuté des problèmes d'ordre général concernant la future présentation des données relatives à la prise et l'effort à la Commission. Vu le temps limité à sa disposition il s'est avéré qu'il ne lui serait pas facile d'arriver à un accord général sur la nécessité de la collecte et de la présentation des données de pêche à l'avenir. Un groupe constitué à titre non-officiel s'était réuni en temps opportun au cours de la réunion et avait présenté un projet de document au Comité Scientifique pour discussion. Ce document, qui contient un nombre de suggestions, s'inspire de pratiques similaires utilisées par d'autres organisations de pêche.

33. Bien que ce document puisse servir de base à une étude de ce problème, le Comité a pris note du fait que plusieurs difficultés non encore résolues étaient encore à discuter. Il a été convenu que, dans un premier temps, la présentation des données devrait se faire en deux phases. Tout d'abord, une synthèse des données brutes devrait être présentée à la Commission dans le but de préparer un inventaire statistique, etc. Au fur et à mesure que les impératifs scientifiques pour l'évaluation des stocks se manifestent, des données plus détaillées seraient requises par le Comité Scientifique et devraient être présentées au fur et à mesure que ces impératifs se manifestent. Cependant, il a été convenu qu'il était essentiel que les données rassemblées de façon régulière puissent être utilisées aux fins d'évaluation.

34. Un Groupe de Travail sur la Collecte et le Traitement des Données a été constitué à titre officiel en vue d'examiner plusieurs problèmes d'ordre technique encore en suspens. Le document préparé par le groupe établi à titre non-officiel a été présenté à ce Groupe de Travail.

35. Le Groupe de Travail, convoqué par le Docteur Hennemuth (Etats-Unis), est entré en fonction au cours de la réunion. Toutefois, la réunion de ce Groupe pendant la période d'intersession a également été envisagée. Il a été convenu que tous les membres pourraient désigner des experts pour ce groupe de travail et que ceux-ci devraient être compétents en matière de traitement et d'analyse de données de pêche. Il a été recommandé que le Fonctionnaire chargé des Données soit présent aux réunions de ce groupe.

36. Les fonctions du Groupe de Travail sont énumérées en Annexe 9.

37. Le Groupe de Travail a présenté au Comité Scientifique un rapport préliminaire (SC-CAMLR-II/INF.10) proposant une autre réunion au milieu de l'année, vers juin, ou une réunion juste avant la prochaine Réunion du Comité Scientifique à Hobart.

38. Le Comité a pris note du fait que, bien qu'une réunion à une date plus éloignée pourrait mettre davantage d'informations à la disposition du Groupe de Travail, une réunion à une date plus rapprochée permettrait d'avoir plus de temps à consacrer à la révision et à l'examen du rapport par les membres.

39. Si la décision de se réunir vers le milieu de l'année était prise, les Etats-Unis ont proposé que la réunion soit tenue à Woods Hole.

40. Des compétences particulières sur la pêche de poisson et de krill ainsi que l'application de l'hydroacoustique aux études de krill sont nécessaires pour la réunion du Groupe de Travail et devraient être cooptées si elles ne sont pas disponibles auprès des représentants des membres.

41. Le Comité Scientifique a pris note de ces observations et a convenu qu'une décision sur la date de la réunion d'intersession devrait être prise en se fondant sur l'ordre du jour de cette réunion. Il a été convenu que le Président et le membre de la Commission (chargé de convoquer les membres) consulteraient les membres sur l'ordre du jour et, d'après ces consultations, prendraient une décision sur le lieu et la date de la réunion.

Comptes rendus des recherches scientifiques futures

42. Il a été convenu par le Comité Scientifique que, pour une période intérimaire, le format des comptes rendus qui avait été développé pour la préparation d'un inventaire décrivant les travaux antérieurs de recherche scientifique dans l'Antarctique (Annexe 7) pourrait également servir à transmettre les informations relatives à la recherche future. Il a aussi été décidé de revoir cette question dans un proche avenir.

43. Il a été suggéré que, tous les ans, les membres devraient soumettre au Comité Scientifique leur rapport sur les activités de pêche et les travaux de recherche scientifique de l'année passée et leur programme pour l'année à venir. Le Comité a approuvé cette proposition et a recommandé que celle-ci soit examinée à nouveau par le Groupe de Travail constitué à titre non-officiel sur les Questions relative à la Publication. (Voir paragraphe 90 de ce Rapport).

(B) Impératifs de la recherche

44. Les impératifs de recherche du Comité Scientifique dans l'exercice de ses fonctions de conseiller auprès de la Commission, conformément à la Convention, ont fait l'objet d'une discussion générale. Il a été convenu que les impératifs de recherche étaient différents en ce qui concerne les espèces qui font l'objet d'une capture directe telles que les poissons et le krill et celles dépendant des espèces capturées. Plusieurs membres ont souligné qu'il était urgent de fournir des conseils d'ordre scientifique en temps opportun à la Commission, ce qui a entraîné une proposition pour examiner les possibilités de la mise en place de groupes de travail qui se réuniraient au cours des périodes d'intersession et rendraient compte des résultats de leurs activités à la Commission.

45. La composition et les dispositions financières de ces groupes ad hoc ont fait l'objet de discussion. Ils pourraient consister de représentants désignés par leurs gouvernements, aux frais de ces gouvernements, et d'experts invités aux frais de la Commission. Il a été suggéré que les groupes de travail chargés d'étudier les espèces cibles nécessiteraient des experts venant de pays membres directement touchés par la capture.

46. Il a été convenu que lorsqu'un groupe de travail avait été constitué pour se réunir pendant la période d'intersession, tous les membres pourraient désigner des experts pour assister à la réunion. A la demande du Président du Comité Scientifique et après avoir consulté tous les membres du Comité, d'autres experts pourraient être présents, aux frais de la Commission. Ces experts n'assisteraient aux réunions qu'à titre individuel et ne prendraient pas part aux votes ou aux prises de décision.

47. L'établissement de groupes de travail ad hoc a été considéré comme étant une idée excellente qui a bien réussi dans d'autres commissions. L'importance de préciser les fonctions et la composition de ces groupes de travail au moment de leur constitution a été soulignée.

48. Le Comité Scientifique a décidé d'examiner les propositions relatives à la mise en place de groupes de travail ad hoc chargés d'étudier:

- (i) l'évaluation des réserves de poissons de l'Antarctique
- (ii) le krill
- (iii) les espèces dépendantes et voisines
- (iv) la collecte et le traitement des données
- (v) la gestion/l'exploitation de l'écosystème

(i) Evaluation des réserves de poissons

49. L'évaluation internationale des réserves de poissons de l'Antarctique la plus récente a été effectuée par le Groupe de Travail BIOMASS sur la Biologie des Poissons (maintenant, l'Ecologie des Poissons). Les résultats de ce Groupe de Travail ont été publiés sous forme d'une Série de Rapports BIOMASS 12. Ces résultats montrent que les réserves de poissons ont été considérablement affectées par la capture. Selon le groupe BIOMASS ces résultats étaient à prévoir, vu la fécondité réduite, la lenteur de la croissance et la maturation tardive des espèces de poissons en question. Le groupe BIOMASS s'était servi de données assez limitées, offertes principalement par la France, la République fédérale d'Allemagne, la Pologne et le Japon. Il a été convenu, par conséquent, que la mise en place d'un groupe de travail sur l'évaluation des réserves de poissons pour la période d'intersession serait utile uniquement dans le cas où les nouvelles données seraient disponibles.

50. Le représentant de la République démocratique allemande a fait remarquer que des recherches scientifiques sur les réserves de poissons avaient été effectuées par la République démocratique allemande de 1977 à mars 1980. Les données sur les prises commerciales ont été présentées à la FAO sur fiches STATLANT A et B. Plusieurs échantillons d'âge et de longueur étaient également disponibles et les résultats de ces recherches ont été publiés dans huit ouvrages.

51. Le représentant de l'URSS a déclaré que la production de données sur les opérations commerciales de pêche des douze dernières années poserait des problèmes. Les fiches STATLANT A et B avaient été transmises à la FAO, mais des imperfections avaient été identifiées dans les relevés de STATLANT B et il faudrait les rectifier. L'URSS n'était pas en mesure d'indiquer si de telles données pourraient être mises à la disposition d'un groupe de travail à temps pour une réunion d'intersession.

52. A la lumière de ces observations, le Comité a adopté la proposition suivante.

53. Une question spéciale sur l'évaluation des réserves de poissons serait ajoutée à l'ordre du jour de la réunion de l'année prochaine. Le Rapport du Groupe de Travail BIOMASS servirait de base à la discussion. Les membres ont été invités à présenter leurs observations sur le rapport au Secrétariat préalablement à la réunion.

54. Toutes les analyses et informations se rapportant à l'évaluation des réserves de poissons devraient également être présentées au Secrétariat. Au cas où cette évaluation comporterait des analyses statistiques ou autres, les données pertinentes devraient être incluses dans le document.

55. Tous les membres ont convenu d'adopter une date limite de trois mois avant la prochaine réunion annuelle pour la présentation de ces documents. Le Secrétariat sera chargé du rassemblement, de la traduction et de la distribution des documents avant la réunion.

(ii) Krill

56. Le Comité a pris note du fait que le groupe BIOMASS effectuait actuellement une révision des ressources de l'Océan Austral en se concentrant principalement sur les poissons et le krill. Il a été convenu par conséquent que la constitution au cours de la période d'intersession d'un groupe de travail pour discuter du krill ne serait pas nécessaire. Le Secrétariat a été prié de faire transmettre aux membres le rapport de la Révision des Ressources BIOMASS avant la prochaine réunion.

(iii) Espèces dépendantes et voisines

57. Le Comité Scientifique avait le document SC-CAMLR-II/6 à sa disposition. Tous les membres ont reconnu la nécessité de discuter les problèmes liés à l'évaluation des répercussions de la capture du krill et des poissons sur les espèces dépendantes et voisines.

58. Le Comité a pris note du fait que d'autres organes scientifiques, y compris la CIB, le Groupe de Travail BIOMASS sur l'Ecologie des Oiseaux et le Groupe de Spécialistes du SCAR sur les Phoques, examinaient déjà certains aspects de cette discussion. Le besoin de formuler d'une manière précise une série de questions à poser éventuellement à ces organes a été reconnu.

59. Le Comité a examiné des listes de questions qui avaient été préparées par un petit groupe de travail pour leur transmission au Groupe de Travail BIOMASS sur l'Ecologie des Oiseaux et le Groupe de Spécialistes du SCAR sur les Phoques. Le Comité a convenu que ces questions seraient transmises aux groupes intéressés pour examen. Les listes de questions figurent en Annexe 10. Par ailleurs, il a été convenu que ces groupes recevraient, à titre d'information, SC-CAMLR-II/INF.2, et SC-CAMLR-II/INF.3, accompagnés d'un document préparé par un membre du groupe de travail constitué à titre non-officiel. Le Secrétariat a été prié de bien vouloir communiquer les réponses à ces questions à tous les membres.

(iv) Collecte et traitement des données

60. Le Comité Scientifique avait à sa disposition le document SC-CAMLR-II/INF.7, soumis par le Secrétariat, un document de discussion sur le développement des services en informatique au Secrétariat. Le document proposait que le Secrétariat utilise au départ les services du Réseau de l'Organisation de Recherche Scientifique et Industrielle du Commonwealth. Le Secrétariat bénéficierait ainsi de services en informatique très perfectionnés à un coût initial peu élevé, de la possibilité de transmettre les données par l'intermédiaire d'un réseau international, de l'accès au logiciel et du libre choix de se développer.

61. Le Comité Scientifique a accepté ces propositions et a estimé qu'il serait nécessaire que le Fonctionnaire chargé des Données au Secrétariat se rende à plusieurs centres où des bases de données pertinentes sont actuellement en existence ou à l'étude. Ces centres pourraient comprendre la Commission Internationale Baleinière (CIB), BIOMASS, le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM), l'Organisation de Pêche de l'Atlantique du Nord-Ouest (NAFO) et d'autres organisations nationales ou internationales.

62. La Réunion a pris note du fait que le Docteur G. Newman, chargé de convoquer les réunions du Groupe Technique BIOMASS sur les Données et les Statistiques, réside en Australie et il a donc été suggéré qu'une rencontre initiale entre le Secrétariat et le Docteur Newman serait une bonne manière d'entamer l'étude de cette question.

63. Il a été conclu que la constitution d'un Groupe de Travail sur la Collecte et le Traitement des Données pourrait mieux être examinée en même temps que la question sur les futures données relatives à la prise et à l'effort et autres. Une discussion à ce sujet figure dans les paragraphes 34 à 41 de ce rapport. Les fonctions du groupe figurent en Annexe 9.

(v) Gestion/Exploitation de l'écosystème

64. Plusieurs propositions ont été faites au cours de ce sujet de discussion, y compris la proposition relative à la constitution d'un groupe de travail, ainsi que d'un séminaire qui serait tenu au cours de la prochaine réunion de la Commission et du Comité Scientifique. Le Comité Scientifique avait à sa disposition un nombre de documents à examiner: SC-CAMLR-II/6, SC-CAMLR-II/INF.2, SC-CAMLR-II/INF.3 et SC-CAMLR-II/INF.4 et un document rédigé par le Docteur G. Chittleborough (Australie) et présenté à titre d'information.

65. Le Comité Scientifique a décidé que la constitution d'un groupe de travail et la convocation d'un séminaire seraient prématurées à ce stade, vu les lacunes importantes des connaissances sur le(s) écosystème(s) de l'Océan Austral à l'heure actuelle. Les groupes BIOMASS examinent actuellement l'état de l'écosystème et les informations à ce propos devraient être obtenues avant l'examen en détail de la question par le Comité Scientifique.

66. Le Comité a convenu qu'une demande officielle devrait être faite pour obtenir le Rapport de l'examen BIOMASS.

67. Etant donné l'importance de cette question à l'égard du rôle principal du Comité Scientifique, il a été convenu d'ajouter une question sur la Gestion/l'Exploitation de l'Ecosystème à l'ordre du jour d'une série de réunions du Comité Scientifique, à commencer par l'année prochaine. Les membres ont été priés de faire transmettre au Secrétariat des documents faisant part des commentaires et des questions suscitées par ce problème. Le Secrétariat rassemblerait ces documents et les ferait circuler parmi les membres. Il a été convenu par ailleurs que des remarques à ce sujet de la part des différentes organisations assistant aux réunions à titre d'observateur seraient les bienvenues.

68. La Réunion a pris note du fait que, dans certains cas, il conviendrait que les représentants se mettent d'accord sur les différents points de vue exprimés par la communauté scientifique de leur(s) pays avant de les transmettre au Secrétariat.

69. Il a été convenu par ailleurs qu'il serait souhaitable de faire transmettre les documents au Secrétariat au moins trois mois avant la prochaine réunion du Comité Scientifique.

Fiches d'identification des espèces

70. A la section 10 du document SC-CAMLR-II/4 figure une description des Fiches d'Identification des Espèces que la FAO prépare actuellement pour l'Océan austral. (Zones de Pêche 48, 58 et 88 de la FAO.) Le but de ces fiches est, premièrement, de servir de guide pratique aidant à l'identification sur les lieux des espèces marines alimentaires dans la zone d'application; deuxièmement, de servir d'inventaire des espèces, chiffré, illustré et annoté et qui pourrait être utilisé comme base dans l'uniformisation des noms et codes des espèces antarctiques. Ces fiches couvrent les algues, les euphausiacées, les bivalves, les gastropodes, les céphalopodes, les poissons et les mammifères marins.

71. Le Comité a pris note de la parution d'un atlas des larves de poissons de l'Océan austral rédigé par V.N. Efremenko (Cybium 7(2) 1-74); celui-ci peut être obtenu sous forme de Manuel BIOMASS auprès du Secrétariat du SCAR à Cambridge.

72. Conjointement ces deux ouvrages représentent un guide complet des ressources alimentaires marines de l'Océan austral. Cette question est examinée également sous le budget.

(C) Objectifs de gestion/d'exploitation

73. Dans les limites de la discussion qui a été possible, cette question a été étudiée aux termes des propositions relatives à un groupe de travail sur la gestion/l'exploitation de l'écosystème.

(D) Autres questions

Télé-détection

74. A titre d'information, le Comité Scientifique avait à sa disposition les documents SC-CAMLR-II/INF.5 et INF.6 qui donnent une description des informations de télé-détection pouvant être obtenues auprès de diverses sources aux Etats-Unis. Il a été signalé que ces données pourraient être mises à la disposition de la CCAMLR sur demande et que ces documents exposaient la marche à suivre pour obtenir ces données.

75. Les représentants de l'URSS et de la France ont fait remarquer que des informations similaires pourraient être rendues disponibles à partir de leurs propres programmes satellite. Le Comité Scientifique a estimé que les circonstances dans lesquelles la télédétection pourrait être utilisée pour répondre à plusieurs questions seraient nombreuses. Toutefois, les membres du Comité ayant acquis une certaine expérience dans ce domaine se sont empressés de souligner qu'il serait nécessaire de formuler des questions très précises avant de rechercher le concours d'experts en télédétection. Il a été reconnu que cette mesure pourrait nécessiter la formation d'un petit groupe, composé de membres du Comité Scientifique et d'experts en télédétection pour étudier ces questions. La formulation de plans plus précis à cet égard a été remise à la prochaine réunion.

Echanges d'informations entre le Secrétariat et les membres du
Comité Scientifique

76. Au cours de discussions ayant trait à d'autres questions, un nombre de représentants avaient fait part des difficultés qu'ils avaient à obtenir des informations auprès du Secrétariat. En vue de faciliter les échanges d'informations, la proposition suivante a été adoptée. Toute communication du Secrétariat se rapportant à des questions d'ordre purement scientifique, y compris les études de statistiques provisoires, devrait être transmise à la fois aux représentants officiels à la CCAMLR et aux représentants du Comité Scientifique. Pour des raisons pratiques, le Secrétariat pourrait désigner les représentants scientifiques comme étant ceux ayant rempli ces fonctions à la réunion précédente du Comité Scientifique, sauf instruction contraire de la part des membres.

COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS CONFORMEMENT A L'ARTICLE XXIII
DE LA CONVENTION

77. Le document SC-CAMLR-II/7 et un document que l'observateur de l'UICN a fait circuler ont été présentés au Comité Scientifique, à titre d'information.

Organisation des Nations-unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

78. D'après les travaux que le Comité Scientifique a accomplis cette année, il s'est avéré que des relations de travail étroites avec la FAO devraient se poursuivre. L'observateur de la FAO a fait part de la bienveillance de son organisation et de l'intérêt qu'elle porte à la collaboration continue avec la CCAMLR à l'avenir. Il a été convenu que tout problème relatif aux dispositions réglementaires se présentant entre les deux organisations devrait être résolu par communication directe entre les Secrétariats, y compris la question de la participation de la CCAMLR au Groupe de Travail de Coordination pour les Statistiques de Pêche de l'Atlantique (CWP). Le Comité Scientifique a estimé qu'il serait indispensable que le Fonctionnaire chargé des Données soit présent aux réunions de la CWP.

Comité Scientifique pour la Recherche en Antarctique et
Comité Scientifique de la Recherche Océanique

79. Il est envisagé que la collaboration principale entre la CCAMLR, le SCAR et le SCOR se fasse par l'intermédiaire du programme BIOMASS. Le Professeur G. Knox qui représentait les deux organisations à titre d'observateur à la réunion, a indiqué que ses organisations ne considéraient pas que des accords officiels soient nécessaires entre la Commission et elles-mêmes. De bonnes relations seraient assurées par le fait qu'il existe des membres appartenant aussi bien à la Commission qu'à l'un ou l'autre des comités du SCAR et du SCOR.

Commission Internationale Baleinière

80. L'observateur de la CIB a fait savoir que, lors de la réunion de son Comité Scientifique au début de l'année, il a été proposé que le titre de conseiller au Comité Scientifique de la CIB soit accordé à l'observateur de la CCAMLR. En réalité, cela signifie que l'observateur prendrait part à toutes les discussions du Comité Scientifique à titre de membre participant mais ne serait pas autorisé à voter. Par ailleurs, il a été indiqué que la CIB se réjouit d'être en mesure de poursuivre les relations de collaboration avec la CCAMLR à l'avenir.

81. Le Docteur J.R. Beddington avait assisté à la réunion annuelle du Comité Scientifique de la CIB en juin 1983 à titre d'observateur de la CCAMLR. Le rapport de cette réunion figure au document CCALMR-II/8.

82. La Réunion a pris note du fait que la base de données de la CIB contenait deux catégories de données; les données pouvant être librement obtenues et qui seraient mises à la disposition de la CCAMLR et les données pouvant être obtenues uniquement auprès des gouvernements les ayant déposées. Dans ce dernier cas, il a été conclu qu'il serait plus convenable que la CCAMLR s'adresse directement aux gouvernements membres intéressés pour résoudre ce problème d'accès à ces données. Il a été convenu que les deux Secrétariats devraient organiser des discussions en ce qui concerne toutes ces questions.

Commission Océanographique Intergouvernementale

83. Le Comité a examiné la Convention de la Commission Océanographique Intergouvernementale transmise par cette dernière au Secrétariat. Le Comité n'a pas jugé qu'il convenait, à ce stade du développement du Comité Scientifique de la CCAMLR, de passer une convention officielle, étant donné, notamment, que toutes les autres organisations avec lesquelles la CCAMLR entretient des relations avaient fait savoir qu'elles préféreraient opérer à titre non-officiel.

84. Le Docteur J.C. Hureau a fait le compte rendu de la réunion du Groupe de Travail de la COI sur les Océans australs qui s'est tenue à Paris en mars 1983 et à laquelle il a assisté à titre d'observateur de la CCAMLR.

85. Le Comité a fait part de son intérêt en ce qui concerne la poursuite des travaux avec la COI et se réjouit de leur collaboration continue.

Union Internationale pour la Conservation de la Nature
et de ses Ressources

86. L'observateur de l'UICN a fait mention du communiqué transmis à la Commission par l'UICN. Ce communiqué signalait que l'UICN est composée des gouvernements de cinquante nations environ et de deux cents organisations non-gouvernementales. L'UICN a exprimé sa gratitude à la Commission de lui permettre d'être présente aux réunions à titre d'observateur et s'est réjouie d'être à l'avenir en mesure d'apporter sa contribution. L'UICN ferait en sorte que la Commission ait accès direct à sa base de données au Conservation Monitoring Centre à Cambridge et à diverses analyses effectuées par ses groupes d'experts et Commissions. Il n'a pas été jugé nécessaire de conclure un accord entre les deux organisations, mais il a été estimé, toutefois, que la co-opération serait facilitée par une communication des deux Secrétariats entre-eux.

PROPOSITIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT D'ORGANES AUXILIAIRES

87. Deux propositions relatives à l'établissement d'organes auxiliaires et exposées dans les documents SC-CAMLR-II/5/REV.1, soumis par l'URSS et SC-CAMLR-II/7, soumis par l'Australie, ont été présentées au Comité Scientifique.

88. Selon certains membres, le sous-comité permanent proposé pour l'analyse de l'état des écosystèmes de l'Antarctique aurait les mêmes responsabilités que le Comité Scientifique et serait de ce fait inutile. Par ailleurs, certains membres estimaient que le sous-comité exécutif permanent proposé risquerait de répéter les fonctions du Président du Comité Scientifique et du Secrétaire Exécutif.

89. D'un point de vue général, le Comité Scientifique était d'avis qu'il serait prématuré à ce stade d'établir des organes auxiliaires d'une façon permanente. Le Comité a reconnu qu'il faudrait presque sûrement établir des sous-comités à l'avenir, mais qu'il serait préférable de procéder de façon ad hoc, du moins pour un certain temps, pour lui permettre de définir ses exigences avant de déterminer les organes qu'il faudrait établir d'une façon permanente.

90. Tous les membres ont convenu, toutefois, que la question de la documentation et de la publication des documents méritait une attention immédiate. Il a été reconnu que, conformément à la Convention, la publication du rapport du Comité Scientifique et de toutes les données statistiques ou autres entrant officiellement dans le domaine de compétence de la Commission. Néanmoins, le Comité Scientifique a estimé qu'il serait nécessaire de prendre un nombre de décisions, à communiquer à la Commission pour étude, concernant des dispositions réglementaires relatives aux documents scientifiques. Il a été décidé d'établir un groupe de travail à titre non-officiel pour discuter ces questions. Le groupe, convoqué par le Docteur G. Stander (Afrique du Sud), s'est réuni chaque fois que l'occasion s'est présentée au cours de la réunion et délibérera par correspondance pendant la période d'intersession. Il a été convenu que cette question devrait être ajoutée à l'ordre du jour de l'année prochaine. Ce groupe étudierait, entre autres, les questions suivantes:

- (i) les groupes ou catégories de documents (par exemple, les documents de travail, d'information) à présenter au Comité Scientifique pour étude.
- (ii) les dispositions pour le tirage et la distribution des documents de travail du Comité Scientifique, y compris la traduction des résumés.
- (iii) le contenu et le format d'éventuels bulletins statistiques, relevés de données, etc.
- (iv) les dispositions pour la publication du rapport du Comité et l'inclusion éventuelle d'une partie ou de la totalité des documents.
- (v) les possibilités des autres publications qui pourraient découler du travail du Comité.
- (vi) toutes les autres questions relatives à la documentation et aux publications du Comité Scientifique.

91. Le Groupe a fait le compte rendu de ses discussions préliminaires et un document faisant part des discussions menées à ce jour (SC-CAMLR-II/INF.11/REV.1) a été transmis à tous les membres du Comité Scientifique.

BUDGET POUR 1984

92. Le document CCAMLR-II/5, qui fait part du projet de budget de la Commission pour 1984, a été présenté au Comité Scientifique à titre d'information sur cette question.

93. Le Comité Scientifique a décidé que la meilleure manière d'examiner la question du budget pour 1984 était d'évaluer, avec le concours du Secrétariat, les implications financières des décisions qui avaient été prises à l'égard d'autres questions de l'ordre du jour.

94. Un plan de budget renfermant des solutions différentes entre lesquelles la Commission devra choisir, a ensuite été accepté par le Comité Scientifique. Ce plan de budget figure en Annexe 11.

95. En acceptant le budget, le Comité Scientifique a convenu que la proposition relative à la publication des Fiches d'Identification des Espèces avait seconde priorité par rapport aux autres questions du budget.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION

96. Le Comité Scientifique a proposé de tenir sa prochaine réunion en même temps que celle de la Commission. Le Secrétariat a suggéré deux périodes - du 21 mai au 1er juin et du 3 au 14 septembre. De façon générale, il a été convenu qu'il serait préférable de tenir la réunion en septembre. Le Comité Scientifique a fait remarquer que le choix des dates de réunion serait limité principalement par le fait que de nombreux représentants devaient passer l'été austral en Antarctique. De ce fait, une réunion après la fin septembre serait impossible. Le Comité a pris note du fait que chaque année il y a un nombre d'activités scientifiques auxquelles prennent part certaines organisations comme la CIB, la FAO, le SCAR et l'UICN, qui pourraient tomber en même temps que la réunion de la Commission et du Comité Scientifique. Le Secrétariat a été prié de préparer une liste des invitations aux réunions reçues cette année. Cette liste figure en Annexe 12.

AUTRES QUESTIONS

97. Deux propositions ont été examinées sous cette rubrique:

- (i) Une proposition relative à un bulletin d'informations que le Secrétariat ferait transmettre aux membres du Comité Scientifique et de la Commission lorsque le besoin se présenterait; et
- (ii) Une proposition relative à un communiqué de presse sur les activités du Comité Scientifique à la réunion de cette année.

Ces deux propositions ont été adoptées.

CLÔTURE DE LA REUNION

98. Le Président a remercié les membres de leur coopération au cours de la réunion et a transmis les remerciements du Comité Scientifique au Secrétariat et aux Interprètes. Le Comité Scientifique a remercié le Président et le Rapporteur. La clôture de la réunion a été prononcée.

LISTE DES PARTICIPANTS

Deuxième Réunion du Comité Scientifique

ARGENTINA

Representative :

His Excellency Mr Carlos Lucas BLANCO
Embajador, Director General de Antartida y Malvinas
Relaciones Exteriores

Alternate Representatives :

Dr Aldo TOMO
Jefe Programas Biologicos Antarticos

Mr Hector A. MARTÍNEZ CASTRO
Counsellor
Argentine Embassy, Canberra

AUSTRALIA

Representative :

Dr R.G. CHITTLEBOROUGH
Chief
Division of Resources Management
Department of Environment and Conservation
Government of Western Australia

Alternate Representatives :

Dr K. KERRY
Antarctic Division
Department of Science and Technology

Mr G. GURR
Antarctic Division
Department of Science and Technology

Advisers :

Mr A.J. HARRISON
Fisheries Development Authority
Government of Tasmania

Mr W. DE LA MARE
Representative of Non-Government Organisations

CHILE

Representative :

His Excellency, Ambassador Jorge VALDOVINOS
Ambassador to Australia
Embassy of Chile, Canberra

Alternate Representatives :

Sr Alfonso FILIPPI
Adviser
Undersecretariat for Fisheries

Sr Antonio MAZZEI
Subdirector Cientifico
Instituto Antartico Chileno

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY

Representative :

Mr Guy DUHAMEL
Centre National de la Recherche Scientifique
Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris

Advisers :

Professor Bruno BATTAGLIA
University of Padua
Padua, Italy

Mr Frans VAN BEEK
Fishery Biologist
Netherlands

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY

Representative (and Chairman of the Scientific Committee) :

Dr Dietrich SAHRHAGE
Federal Fisheries Research Centre

FRANCE

Representative :

M. Jean-Claude HUREAU
Professeur
Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris

M. Christian CONNAN
Secrétaire des Affaires Etrangères
Ministère des Relations Extérieures

GERMAN DEMOCRATIC REPUBLIC

Representative :

Dr Walter RANKE
Deputy Director for International Relations in Fisheries

JAPAN

Representative :

Mr Kazuo SHIMA
Counsellor
Oceanic Fisheries Department
Fisheries Agency

Advisers :

Dr Takao HOSHIAI
National Institute of Polar Research

Dr Keiji NASU
Research Department
Fisheries Agency

Mr Toshiyuki IWADO
Fishery Division
Ministry of Foreign Affairs

Mr Joji MORISHITA
Oceanic Fisheries Department
Fisheries Agency

NEW ZEALAND

Representative :

Dr Don ROBERTSON
Fisheries Research Division
Ministry of Agriculture and Fisheries

Adviser :

Mr Don MACKAY
Assistant Head
Legal Division
Ministry of Foreign Affairs

SOUTH AFRICA

Representative :

Mr George STANDER
Director
Sea Fisheries Research Institute

Alternate Representative :

Mr Andre VAN DER WESTHUYSEN
Manager
Antarctic and Oceanographic Research Programmes
Council for Scientific and Industrial Research

Advisers :

Mr Pieter OELOFSEN
Chief Law Adviser
Department of Foreign Affairs and Information

Mr F.G. MOLL
International Organisations Section
Department of Foreign Affairs and Information

UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS

Representative :

Dr Tatjana LUBIMOVA
Chief
Laboratory of Antarctic Resources
VNIRO Research Institute

Alternate Representative :

Dr Eugene SABOURENKOV
Coordinator, Fisheries Research
Ministry of Fisheries

Adviser :

Mrs Olga PANKRATOVA
Foreign Relations Department
Ministry of Fisheries

UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND

Representative :

Dr John BEDDINGTON
Director of Marine Programmes
International Institute for the Environment
and Development

Adviser :

Dr John HEAP
Polar Regions Section
South America Department
Foreign and Commonwealth Office

UNITED STATES OF AMERICA

Representative :

Dr Robert HOFMAN
Scientific Program Director
Marine Mammal Commission

Advisers :

Mr R. Tucker SCULLY
Director
Office of Oceans and Polar Affairs
Department of State

Dr Francis S.L. WILLIAMSON
Chief Scientist
Division of Polar Programs
National Science Foundation

Mr Alan RYAN
Foreign Affairs Officer
National Marine Fisheries Service
NOAA

Dr Kenneth SHERMAN
Director
National Marine Fisheries Service Laboratory
NOAA

Dr Richard HENNEMUTH
Acting Director, Northeast Fisheries Center
National Marine Fisheries Service
NOAA

Dr William BROWN
Senior Scientist
Environmental Defense Fund

OBSERVERS

BELGIUM

M. Andreas VANERMEN
Conseiller Service Affaires Générales
Direction Générale de la Politique
Ministère des Affaires Etrangères

NORWAY

Mr Ole J. ØSTVEDT
Deputy Director
Institute of Marine Research

FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION OF THE UNITED NATIONS

Dr John GULLAND
Chief
Marine Resources Service
Department of Fisheries

INTERGOVERNMENTAL OCEANOGRAPHIC COMMISSION

Dr Dietrich SAHRHAGE
c/- Intergovernmental Oceanographic Commission
Unesco
Paris, France

INTERNATIONAL UNION FOR THE CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

Dr Graeme CAUGHLEY
c/- International Union for the Conservation of Nature
and Natural Resources
Gland, Switzerland

INTERNATIONAL WHALING COMMISSION

Mr W. DE LA MARE
c/- International Whaling Commission
Cambridge, U.K.

SCIENTIFIC COMMITTEE FOR ANTARCTIC RESEARCH AND
SCIENTIFIC COMMITTEE FOR OCEANIC RESEARCH

Prof. G. KNOX
Zoology Department
University of Canterbury
New Zealand

LISTE DES DOCUMENTSSC-CAMLR-II

<u>Numéro du Document</u>	<u>Titre</u>
(A) <u>Documents de Travail</u>	
SC-CAMLR-II/1	Ordre du jour provisoire
SC-CAMLR-II/2	Règlement Intérieur provisoire
SC-CAMLR-II/3	Projet de Règlement Intérieur
SC-CAMLR-II/3/REV 1	Règlement Intérieur
SC-CAMLR-II/4	Activités du Comité Scientifique découlant des Articles IX, XV et XX de la Convention
SC-CAMLR-II/5	Etablissement d'organes auxiliaires du Comité Scientifique
SC-CAMLR-II/5/REV.1	Etablissement d'organes auxiliaires du Comité Scientifique
SC-CAMLR-II/6	Détection des effets indirects possibles de la capture et des activités connexes sur l'écosystème marin de l'Antarctique
SC-CAMLR-II/7	Propositions relatives à l'Etablissement d'organes auxiliaires du Comité Scientifique
SC-CAMLR-II/8	Projet de Rapport du Comité Scientifique

(B) Documents d'information/de base

SC-CAMLR-II/INF.1	Ordre du jour annoté
SC-CAMLR-II/INF.2	Selection Criteria and Monitoring Requirements for Indirect Indications of Changes in the Availability of Antarctic Krill Applied to Some Pinniped and Seabird Information
SC-CAMLR-II/INF.3	Trends in Crabeater Seal's Age at Maturity: an Insight into Antarctic Marine Interaction?
SC-CAMLR-II/INF.4	Modelling: The Application of a Research Tool to Antarctic Marine Living Resources
SC-CAMLR-II/INF.5	Use of the Nimbus-7 Coastal Zone Color Scanner (CZC5) for Remote Sensing of Antarctic Waters
SC-CAMLR-II/INF.6	Satellite Data and Imagery for Antarctic Investigations
SC-CAMLR-II/INF.7	CCAMLR Data Management Discussion Paper
SC-CAMLR-II/INF.8	SYSTEMA DE BUSQUEDA Y RECOPIACION DE DATOS BIOLOGICO - PRESQUEROS DE LAS PERQUERIAS NACIONALES
SC-CAMLR-II/INF.9	Proposed Activities of Japanese Antarctic Research Vessels 1983-1984
SC-CAMLR-II/INF.10	Report of <u>Ad Hoc</u> Group on Data Collection and Handling
SC-CAMLR-II/INF.11	Preliminary Report of the <u>Ad Hoc</u> Working Group on Publication Matters
SC-CAMLR-II/INF.11/REV.1	Preliminary Report of the <u>Ad Hoc</u> Working Group on Publication Matters

(C) Documents de la Commission transmis au Comité Scientifique pour examen

CCAMLR-II/7

Collaboration avec d'autres organisations
conformément à l'Article XXIII de la
Convention

CCAMLR-II/8

Représentation de la CCAMLR aux réunions
d'autres organisations en 1983

ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIEME
REUNION DU COMITE SCIENTIFIQUE

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Règlement Intérieur provisoire
4. Examen du Projet de Règlement Intérieur
5. Adoption du Règlement Intérieur
6. Rapport du Président
7. Questions et Activités du Comité Scientifique découlant des Articles IX, XV et XX de la Convention
8. Collaboration avec d'autres organisations conformément à l'Article XXIII de la Convention
9. Propositions relatives à l'établissement d'organes auxiliaires du Comité Scientifique
10. Budget pour 1984
11. Prochaine réunion du Comité Scientifique
12. Autres questions
13. Adoption du Rapport du Comité Scientifique à la Commission
14. Clôture de la Réunion

REGLEMENT INTERIEUR PROVISOIRE

I. Représentation

Règle 1

Chaque participant est représenté par une délégation comprenant un représentant et les suppléants et autres personnes dont il juge la présence nécessaire. Leurs noms sont communiqués au gouvernement du pays hôte avant l'ouverture de la Réunion.

Règle 2

La préséance des délégations est conforme à l'ordre alphabétique dans la langue du gouvernement du pays hôte.

II. Comités et groupes de travail

Règle 3

Pour faciliter sa tâche, la Réunion peut créer les comités qu'elle juge nécessaires compte tenu de ses fonctions; elle définit leur mandat.

Règle 4

Les Comités se conforment au règlement de la Réunion, pour autant que celui-ci soit applicable.

Règle 5

Des groupes de travail peuvent être créés par la Réunion ou par ses comités.

III. Procédure

Règle 6

Le quorum est constitué de deux tiers des représentants participant à la Réunion.

Règle 7

Le Président assume son rôle en se conformant aux usages en vigueur. Il doit veiller au respect du Règlement Intérieur et du bon ordre. Dans l'exercice de ses fonctions, il demeure sous l'autorité de la Réunion.

Règle 8

Aucun représentant ne doit prendre la parole devant la Réunion sans y avoir au préalable été autorisé par le Président. Le Président accorde la parole aux orateurs selon l'ordre dans lequel ils l'ont demandée. Le Président peut rappeler à l'ordre un orateur si celui-ci s'écarte du thème discuté.

Règle 9

Un représentant peut à tout moment soulever un point de règlement sur lequel le Président statue sur le champ, conformément au Règlement Intérieur. Un représentant peut faire appel contre la décision du Président. L'appel est immédiatement mis aux voix, et la décision du Président est maintenue tant qu'elle n'est pas renversée par la majorité des représentants présents et votants. Le représentant qui soulève un point de règlement doit s'abstenir de traiter du fond de la question discutée. Tout point de règlement présenté au cours d'un vote ne peut porter que sur la conduite de ce vote.

Règle 10

La Réunion peut fixer une limite au temps de parole alloué à chaque orateur et au nombre de ses interventions sur une question donnée. Lorsque ceux-ci sont limités, le Président doit, sans délai, rappeler à l'ordre tout représentant qui a dépassé le temps qui lui a été alloué.

Règle 11

Un représentant peut à tout moment demander l'ajournement du débat sur la question discutée. Outre l'instigateur, deux représentants peuvent prendre la parole en faveur de cette motion, et deux contre, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix. Le Président peut limiter le temps de parole qui sera alloué aux orateurs dans les cas visés par la présente Règle.

Règle 12

Un représentant peut à tout moment proposer la clôture du débat sur la question discutée. Outre l'instigateur, deux représentants peuvent prendre la parole en faveur de cette motion, et deux contre, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix. Si la Réunion se prononce pour la clôture, le Président déclare le débat clos. Le Président peut limiter le temps de parole qui sera alloué aux orateurs dans les cas visés par la présente Règle.

Règle 13

Un représentant peut à tout moment proposer la suspension ou l'ajournement de la Réunion. Une telle proposition n'est pas discutée, mais est immédiatement mise aux voix. Le Président peut limiter le temps de parole qui sera alloué à l'orateur proposant la suspension ou l'ajournement de la Réunion.

Règle 14

Sauf dans les cas visés par la Règle 11, les motions énumérées ci-après prévalent, dans l'ordre indiqué, sur toutes les autres propositions ou motions soumises à la Réunion:

- (a) suspension de la Réunion;
- (b) ajournement de la Réunion;
- (c) ajournement du débat sur une question discutée;
- (d) clôture du débat sur une question discutée.

Règle 15

Les décisions devraient être prises conformément à la Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique.

IV. Langues

Règle 16

Les langues officielles de la Réunion sont l'anglais, le français, le russe et l'espagnol.

Règle 17

Un représentant peut parler dans une langue autre que les langues officielles. Dans ce cas, toutefois, il lui incombe de faire interpréter son intervention dans une des langues officielles.

V. Amendements

Règle 18

Le présent Règlement Intérieur ne peut être amendé qu'avec l'approbation de tous les représentants participant à la Réunion.

COMITE SCIENTIFIQUE
REGLEMENT INTERIEUR

I. REPRESENTANTS, SCIENTIFIQUES ET EXPERTS CONVIES AUX REUNIONS

Règle 1

Chaque membre de la Commission est membre du Comité Scientifique et désigne un représentant compétent en matière d'affaires scientifiques qui peut être accompagné par d'autres experts et conseillers.

Chaque membre de la Commission communique au Secrétaire Exécutif, dès que possible, préalablement à chaque réunion du Comité Scientifique, le nom de son représentant et, avant ou au début de la réunion, le nom de ses experts et conseillers.

Règle 2

Le Comité Scientifique peut demander, s'il y a lieu, l'opinion d'autres scientifiques et experts sur une base ad hoc.

Ces scientifiques et experts peuvent présenter des documents et prendre part aux discussions ayant trait à la question pour laquelle ils sont présents à la réunion, mais ne prennent pas part à la prise de décisions.

Lorsqu'une invitation de scientifiques et d'experts à une réunion a des implications financières pour la Commission non prévues dans son budget, une telle invitation doit recevoir l'approbation de la Commission.

II. CONDUITE DES TRAVAUXRègle 3

En principe, les recommandations et les conseils d'ordre scientifique que le Comité Scientifique doit présenter aux termes de la Convention, sont déterminés par accord général.

Dans les cas où un accord général est impossible, le Comité doit exposer dans son rapport les différentes opinions exprimées concernant la question à l'étude.

Les rapports que le Comité Scientifique présente à la Commission doivent faire état de la totalité des opinions exprimées à la réunion du Comité concernant les questions à l'étude.

Si un membre ou un groupe de membres à la réunion du Comité le désire, il peut présenter des opinions complémentaires sur toute question directement à la Commission.

Toute décision prise par le Comité est faite conformément à l'Article XII de la Convention.

III. REUNIONSRègle 4

Le Comité se réunit aussi souvent que ses fonctions l'exigent.

Les réunions ordinaires du Comité se tiennent en principe une fois par an au Siège de la Commission, à moins qu'il n'en soit décidé autrement.

Règle 5

Le Président prépare, en consultation avec le Secrétaire Exécutif, un ordre du jour préliminaire pour chaque réunion du Comité. Le Secrétaire Exécutif fait transmettre l'ordre du jour préliminaire à tous les membres du Comité au plus tard 100 jours avant le début de la réunion.

Le Secrétaire Exécutif, en consultation avec les Présidents du Comité Scientifique et de l'organe auxiliaire, prépare et fait transmettre un ordre du jour préliminaire avant chaque réunion de cet organe.

Règle 6

Les membres du Comité ayant des questions supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour préliminaire en informent le Secrétaire Exécutif au plus tard 65 jours avant le début de la réunion et accompagnent leur proposition d'un mémoire explicatif.

Règle 7

Le Secrétaire Exécutif prépare, en consultation avec le Président, un ordre du jour provisoire pour chaque réunion du Comité. L'ordre du jour provisoire comprend:

- (a) tous les points que le Comité a précédemment décidé d'inclure dans l'ordre du jour provisoire;
- (b) tous les points dont l'inclusion est requise par tout membre du Comité;
- (c) les dates proposées pour la prochaine réunion annuelle ordinaire suivant celle à laquelle l'ordre du jour provisoire se rattache.

Le Secrétaire Exécutif transmet à tous les membres du Comité, au moins 45 jours avant la réunion du Comité, l'ordre du jour provisoire et les mémoires explicatifs ou rapports s'y rattachant.

IV. PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTSRègle 8

Le Comité élit un Président et deux Vice-Présidents ou plus conformément aux dispositions réglementaires visées à la Règle 3 ci-dessus. Le Président et les Vice-Présidents sont élus pour un mandat de deux ans; mais le premier Président, lui, est élu pour un mandat de trois ans.

Le mandat du Président et des Vice-Présidents n'est pas renouvelable. Le Président et les Vice-Présidents ne sont pas les représentants de la même partie contractante.

Règle 9

Entre autres, les fonctions du Président sont les suivantes:

- (a) convoquer, ouvrir, présider et clôturer chaque réunion du Comité;
- (b) statuer sur les motions d'ordre soulevées au cours des réunions du Comité, étant entendu que chaque représentant conserve le droit de demander que toute décision de ce type soit soumise au Comité pour approbation;
- (c) mettre des questions aux voix et communiquer au Comité les résultats des votes;
- (d) approuver un ordre du jour provisoire de la réunion après consultation avec les représentants et le Secrétaire Exécutif;
- (e) signer, au nom du Comité, les rapports de chaque réunion à être transmis aux membres, représentants et autres personnes intéressées, en tant que documents officiels des débats;
- (f) présenter le rapport du Comité Scientifique à la Commission; et
- (g) exercer les autres pouvoirs et responsabilités qui lui sont attribués par le présent Règlement, prendre les décisions et donner au Secrétaire Exécutif les directives propres à assurer le fonctionnement efficace du Comité conformément aux décisions qu'il a prises.

Règle 10

Chaque fois que le Président est dans l'incapacité d'agir, les Vice-Présidents assument les pouvoirs et responsabilités du Président.

Règle 11

Lorsque le poste du Président devient vacant entre les réunions, les Vice-Présidents exercent les pouvoirs et assument les fonctions du Président jusqu'à ce qu'un nouveau Président soit élu.

Règle 12

Le Président et les Vice-Présidents entrent en fonction à la fin de la réunion du Comité au cours de laquelle ils ont été élus; le premier Président et les Vice-Présidents, eux, entrent en fonction immédiatement après leur élection.

V. ORGANES AUXILIAIRESRègle 13

Le Comité établit, avec l'approbation de la Commission, les organes auxiliaires qu'il juge nécessaires pour l'accomplissement de ses fonctions et détermine leur composition et leurs fonctions.

S'il y a lieu, les organes auxiliaires fonctionnent conformément au Règlement Intérieur du Comité.

VI. PROGRAMME DE TRAVAILRègle 14

A chaque réunion annuelle, le Comité Scientifique présente à la Commission des prévisions budgétaires pour le travail du Comité Scientifique prévu pour l'année suivante ainsi que des prévisions pour l'année qui suit.

VII. SECRETARIAT

Règle 15

En principe, le Comité et ses organes auxiliaires utilisent les services du Secrétariat pour l'accomplissement de leurs fonctions.

VIII. LANGUES

Règle 16

Les langues officielles de travail du Comité sont le russe, l'anglais, le français et l'espagnol.

IX. PROCES-VERBAUX ET RAPPORTS

Règle 17

A chaque réunion, le Comité prépare un rapport et le transmet immédiatement après à la Commission, conformément à la Règle 3. Un tel rapport récapitule les discussions du Comité. Le rapport comprend et fournit l'exposé raisonné de toutes les constatations et recommandations et comprend tous les rapports rédigés par une minorité de membres ayant été présentés au Président. Une copie du rapport est transmise aux membres du Comité.

Règle 18

Le Secrétaire Exécutif présente dès que possible aux membres du Comité Scientifique des procès-verbaux concis de chaque session plénière, de chaque réunion de tous les organes auxiliaires, et des comptes rendus des rapports, résolutions et recommandations et d'autres décisions prises.

X. OBSERVATEURSRègle 19

Le Comité Scientifique peut inviter toute organisation mentionnée aux paragraphes 2 et 3 de l'Article XXIII de la Convention ou toute organisation avec laquelle la Commission a conclu un accord aux termes du paragraphe 4 du même Article, à assister aux réunions du Comité Scientifique et de ses organes auxiliaires à titre d'observateur.

Règle 20

- (1) Les observateurs peuvent présenter des documents au Secrétariat pour qu'il les transmette aux membres du Comité à titre d'information. Ces documents doivent se rapporter aux questions examinées lors des réunions du Comité.
- (2) Sauf avis contraire de la part d'un ou de plusieurs membres, ces documents sont disponibles uniquement dans leur(s) langue(s) d'origine et au même nombre d'exemplaires présenté initialement.
- (3) Ces documents font partie des documents du Comité uniquement par décision du Comité.

DONNEES DE PRISE COMMERCIALE AVANT SEPTEMBRE 1983

Pour les Poissons à nageoires et le krill, indiquer si les données suivantes existent.

	POISSONS A NAGEOIRES	KRILL
	Indiquer le nombre d'années pour lesquelles des données existent.	Indiquer le nombre d'années pour lesquelles des données existent.
Nombre de navires de pêche	_____	_____
Description des navires		
longueur	_____	_____
déplacement	_____	_____
puissance en chevaux	_____	_____
capacité de la cale	_____	_____
taux des opérations (par jour)	_____	_____
Description de l'engin de pêche		
chaluts pélagiques	_____	_____
chaluts de fond	_____	_____
taille du maillage au raban de cul	_____	_____
Prise (volume)		
identification des espèces	_____	_____
position, par sous-zone de la FAO	_____	_____
position, par carré de 10° x 10°	_____	_____
position, par carré de 5° x 5°	_____	_____
position, par carré de 1° x 1°	_____	_____
position, par emplacement réel	_____	_____
date de prise	_____	_____
prise par dragage	_____	_____
prise par heure	_____	_____
prise par mois	_____	_____
prise par saison	_____	_____

	POISSONS A NAGEOIRES	KRILL
Effort (activité)		
Nombre et durée des dragages		
Nombre de journées de pêche		
Nombre d'heures de pêche		
Temps consacré aux recherches		
Temps consacré aux autres activités		
Données biologiques		
Echantillons de longueur		
Echantillons d'âge		
Sexe, maturité		
Echantillons capturés à la mise à terre		
Echantillons capturés par les navires commerciaux (équipage scientifique)		
Echantillons de capture - navires de recherche		
Echantillons mensuels		
Echantillons journaliers		
Position, par sous-zone de la FAO		
Position, par carré de 10° x 10°		
Position, par carré de 5° x 5°		
Position, par carré de 1° x 1°		
Position, par emplacement de prise		
Conditions du milieu (relatives à l'activité de pêche)		
Glace de mer		
Condition de la mer		
Vélocité éolienne		
Température de surface		
Température de fond		
Autres		

 POISSONS A
 NAGEOIRES

 KRILL

Description des données

Les données sont des documents de source
 (par exemple, carnets de pêche)

Les données sont des relevés d'activités
 individuelles

Les données sont des résumés journaliers

Les données sont des résumés de voyage

Les données sont des résumés de flotte

Les données sont des résumés nationaux

INVENTAIRE DES DONNEES SCIENTIFIQUES

Sujets

1. Recherche à bord des navires

NOM DU NAVIRE
IDENTIFICATION DU VOYAGE
ORGANISATIONS
DATES ET DETAILS DU VOYAGE
SECTEUR D'ETUDE
BUT DU VOYAGE
BUTS SCIENTIFIQUES
PROGRAMME D'ECHANTILLONNAGE
REDUCTION ET ANALYSE DES DONNEES
DISPONIBILITE DES DONNEES
DEMANDES DE DONNEES
TRAJET DU VOYAGE

2. Recherche à terre et autres

TITRE DU PROJET
ORGANISATIONS
DATES
SECTEUR D'ETUDE
BUTS SCIENTIFIQUES
PROGRAMME D'ECHANTILLONNAGE
REDUCTION ET ANALYSE DES DONNEES
DISPONIBILITE DES DONNEES
DEMANDES DE DONNEES

EXEMPLE

Navire marchand Nella Dan	#1 FIBEX (First International BIOMASS Experiment)
Organisation	Département de Science et de Technologie, Division Antarctique
Dates et détails du voyage	Départ de Melbourne 9 janvier 1981 Arrivée au secteur d'étude 18 janvier Départ du secteur d'étude 13 mars Arrivée à Melbourne 28 mars Recherche marine entreprise en 28 jours, du 18 janvier au 13 mars.
Secteur d'étude	Au sud de la latitude 60°S jusqu'au Continent antarctique, entre les longitudes 60°E et 90°E.
But du Voyage	Participer à la Première Expérience Internationale BIOMASS. Déposer le cargo et les passagers à Davis et à Mawson.
Buts scientifiques	- Relevés acoustiques pour l'évaluation quantitative du krill et d'autres espèces de zooplancton. - Dragage pour l'identification et l'évaluation de la cible - Océanographie, mouvements des courants, circulation géostrophique - Etude du phytoplancton - Répartition et abondance d'oiseaux de mer.
Programme d'échantillonnage	- Chalut d'entre-deux eaux pour le zooplancton Chalut d'entre-deux eaux rectangulaire (8m ²) - prise à l'aveugle (36) et prise à cible (23) Filets Bongo et coniques (61 dragages obliques).

- Relevés hydrographiques (52 relevés CTD jusqu'à 2000 m au jusqu'au fond).
Conductivité, température, profondeur.
Bathythermographes non récupérables
(86 sondages à 450 m).
- Phytoplancton - Echantillonnage d'eau Rosette à 52 CTD + 6 autres relevés.
- Oiseaux de mer - observés 10 mins/heure pour toutes les heures de jour.
- Etude acoustique sur 9000 milles.
Sondages acoustiques quantitatifs de zéro à 250m à 120 KHz et 38 KHz.
- Chalutage et relevés hydrographiques menés approximativement à la même position et au même moment et aussi près que possible du midi et du minuit solaires.

Réduction et analyse des données

Zooplancton. Prise pesée puis classée en différents groupes principaux et puis, si possible, en espèces. Un sous-échantillon de E. superba a été classé par sexe et maturité. La fréquence des longueurs a été déterminée sur des sous-échantillons séparés.

Phytoplancton. Microscopie optique du matériel pour énumération et identification. Conservation du matériel pour analyse et études taxonomiques ultérieures à l'aide du microscope électronique.
Analyse chimique quantitative de pigments, y compris la chlorophylle.

Océanographie. Série complète de données sur la salinité et la température aux profondeurs standards pour chaque relevé. Des données CTD continues sont disponibles. Les données XBT de chaque relevé sont disponibles aux profondeurs standards.
Analyse d'eau de mer.

Oiseaux de mer. Distribution et abondance de toutes les espèces observées.

Disponibilité des Données

Données publiées - données complètes disponibles sur le zooplancton, Williams et al. (1983).

Données océanographiques, fournies sur demande pour chaque relevé et profondeurs standards.

Bande magnétique - série complète de données FIBEX, y compris les données acoustiques, de chalutage et océanographiques enregistrées sur bande magnétique selon les formats requis pour le séminaire des données Post-FIBEX à Hambourg. Série partielle de données sur le phytoplancton.

Ces données sont en principe fournies aux organisations scientifiques sur la base d'un échange.

Demandes de données

Données publiées, rapports de données etc. sont fournis sur demande. Les données retenues sur bande magnétique seront en principe fournies sur demande à condition que les droits de propriété de la Division Antarctique et des scientifiques concernés soient respectés.

Pour toutes les demandes de données, veuillez vous adresser à:

Director
Antarctic Division
Channel Highway
KINGSTON. 7150.
TASMANIE.

Trajet du voyage

à joindre.

INVENTAIRE DES CARNETS DE PÊCHE EXISTANTS ET
INFORMATIONS DE BASE PROPOSEES

1. Carnets de pêche pour les statistiques relatives aux poissons

Les informations requises sont énumérées ci-après:

(a) Description du navire

- nom du navire
- numéro d'immatriculation et port d'immatriculation
- nationalité du navire
- jauge brute
- longueur globale (en mètres)
- puissance maximale sur l'arbre (KW au ... tour/min) ou puissance en chevaux.

(b) Description de l'engin de pêche

- type de chalut (conforme à la nomenclature de la FAO)
- numéro de code pour le type de chalut
- ouverture du filet ou longueur de la chaîne et de la corde de tête (en mètres)
- superficie superficielle de l'ouverture (en m²)
- taille du maillage à l'ouverture (en mm étirés)
- taille du maillage au raban de cul (en mm étirés)
- taille du maillage de la palangre

(c) Informations sur le drainage

- date
- position au début de la pêche (en degrés et minutes)
- heure du lancer (en heure et minutes GMT; si en heure locale, préciser la différence avec GMT)
- heure de la fin de la pêche (avant le haulage)
- profondeur (en mètres)
- profondeur de pêche (uniquement dans le cas de chalut d'entre-deux eaux)
- direction du chalutage (si le trajet est modifié au cours du chalutage, donner la direction de la plus longue partie du trajet)
- vitesse de dragage

(d) Environnement

- vitesse du vent (en nœuds) ou force du vent (échelle de Beaufort)
- température en surface
- température au fonds

(e) Registre des captures pour chaque dragage

- capture totale prévue (kg)
- composition approximative de l'espèce (pourcentage du total)
- montant et composition des déchets
- nombre de caisses de poissons par taille et par espèce

(f) Information générale

- expliquer pourquoi le bateau n'était pas en activité de pêche (recherche, conditions météorologiques défavorables, départ du, ou arrivée au port, incapacité de traiter la prise, etc.)

2. Carnets de pêche pour les statistiques relatives au krill

Les informations requises sont énumérées ci-après.

(a) Description du navire

Se référer à la section 1(a).

(b) Description de l'équipement

Se référer aux informations section 1(b); à ajouter:

- équipement acoustique sous-marin, sondeurs acoustiques (types et fréquences), sonar (types et fréquences), sonde à filet (oui/non).

(c) Informations sur le dragage

Se référer aux informations section 1(c); à ajouter:

- cibles acoustiques: visible/non-visible
 - à un nouveau niveau/à plus d'un niveau
 - se déplaçant vers le haut/se déplaçant
 - vers le bas/stationnaire

(d) Environnement

Se référer aux informations section 1(d); à ajouter:

- état de la mer
- présence de glace ou non dans l'eau
- couverture de nuages ou type de temps

(e) Capture

- capture totale prévue (kg)
- composition approximative de l'espèce (pourcentage du total)
- poids (en kg) de krill
- proportion d'espèces comestibles (à spécifier)
- proportion d'espèces non comestibles (à spécifier)
- taille moyenne du krill (en mm) ou catégories de taille.

(f) Information générale

- nombre de navires engagés ensemble dans des opérations de pêche ou de recherche
- distance approximative entre les bancs (en milles marins)
- activités des navires: pour chaque heure (de 0 à 24) de chaque jour, fournir les renseignements suivants: pêche/recherche/conditions météorologiques défavorables/déplacement/restrictions dans le traitement/autres.

GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DONNEES

Attributions

Le Groupe de Travail ad hoc est chargé:

1. d'étudier le type et le volume de données requises pour évaluer l'état des ressources de poissons et de krill;
2. de tenir compte de l'expérience et des programmes des bases de données déjà en service sur le plan international et national (par exemple, celles de la CIEM, de la CIB et de la NAFO) ou de celles en cours de développement (BIOMASS) en vue de mettre en place la base de données requises de la manière la plus efficace et conforme possible;
3. de donner la priorité à l'examen des données à obtenir des opérations de pêche, y compris les opérations de reconnaissance et d'exploration s'y rattachant. Les données obtenues au cours de voyages scientifiques qui fournissent les informations biologiques nécessaires à l'évaluation de l'état des ressources devraient également être prises en considération;
4. d'examiner les besoins en données de pêche pour l'année 1983/84 et faire des recommandations en ce qui concerne le format et les dates les plus appropriées pour communiquer ces données au Secrétariat;
5. d'examiner les besoins en données courantes à long terme afin de permettre l'évaluation des réserves causant une préoccupation particulière; d'examiner les moyens d'obtenir les données nécessaires auprès des pays membres, et de faire des recommandations sur la marche à suivre pour établir le format de la base de données maintenue par la CCAMLR;
6. de faire des recommandations sur les activités et les programmes de travail, y compris les impératifs nécessaires au bon fonctionnement de la base de données et au déroulement efficace des activités d'évaluation;
7. de relever les lacunes existant dans les données clés en attirant l'attention [du Comité Scientifique] sur la nécessité d'organiser la collecte de données pour combler ces lacunes.

QUESTIONS A ETUDIER PAR LE GROUPE DE SPECIALISTES

DU SCAR SUR LES PHOQUES

1. Et si toute espèce ou population de phoques antarctiques pouvait servir d'indice des changements causés par la capture au niveau local, régional ou zonal dans la distribution, la densité, le comportement ou la productivité de krill ou d'autres espèces ou populations de ressources marines vivantes de l'Antarctique capturées?
2. Quels sont les facteurs qu'il faudrait étudier au moyen d'expérimentations contrôlées afin de déterminer si et comment des populations de phoques sélectionnées - et lesquelles - pourraient servir d'indices indirects des changements causés par la prise dans les populations de krill ou les autres populations capturées de ressources marines vivantes de l'Antarctique qui sont exploitées?
3. De quelle nature sont les données sur les populations en existence et ces données sont-elles suffisantes et quels genres d'étude faudrait-il entreprendre pour établir une base convenable pour l'identification et la surveillance des changements et tendances dans les populations et espèces qui serviraient éventuellement d'indices?
4. Quels genres d'étude de surveillance à long-terme, y compris les lieux d'étude éventuels et les fréquences d'échantillonnage, (périodes) seraient les plus utiles pour identifier et évaluer l'importance éventuelle des changements et tendances dans les espèces ou populations sélectionnées comme indices?
5. A quoi pourraient servir éventuellement les données de repérage ou autres qui ont été et pourraient être rassemblées lorsque l'occasion se présente à partir de navires engagés dans des activités de pêche ou autres dans la zone d'application de la Convention et, si ces données étaient utiles, quels genres de données faudrait-il rassembler et de quelle manière faudrait-il relever ces données et en faire le rapport pour qu'elles soient utiles au maximum?
6. Quel serait le délai nécessaire pour développer des bases significatives et identifier les différents niveaux de changements dans les indices sélectionnés?

QUESTIONS A ETUDIER PAR LE GROUPE DE TRAVAIL BIOMASS
SUR L'ECOLOGIE DES OISEAUX

1. Et si toute espèce ou population d'oiseaux antarctiques pouvait servir d'indice des changements causés par la capture au niveau local, régional ou zonal dans la distribution, la densité, le comportement ou la productivité de krill ou d'autres espèces ou populations de ressources marines vivantes de l'Antarctique capturées?
2. Quels sont les facteurs qu'il faudrait étudier au moyen d'expérimentations d'ornithologie contrôlées afin de déterminer si et comment des populations d'oiseaux sélectionnées - et lesquelles - pourraient servir d'indices indirects des changements causés par la prise dans les populations de krill ou les autres populations capturées de ressources marines vivantes de l'Antarctique qui sont exploitées?
3. De quelle nature sont les données sur les populations en existence et ces données sont-elles suffisantes et quels genres d'étude faudrait-il entreprendre pour établir une base convenable pour l'identification et la surveillance des changements et tendances dans les populations et espèces qui serviraient éventuellement d'indices?
4. Quels genres d'étude de surveillance à long-terme, y compris les lieux d'étude éventuels et les fréquences d'échantillonnage, seraient les plus utiles pour identifier et évaluer l'importance éventuelle des changements et tendances dans les espèces ou populations sélectionnées comme indices?
5. A quoi pourraient servir éventuellement les données de repérage ou autres qui ont été et pourraient être rassemblées lorsque l'occasion se présente à partir de navires engagés dans des activités de pêche ou autres dans la zone d'application de la Convention et, si ces données étaient utiles, quels genres de données faudrait-il rassembler et de quelle manière faudrait-il relever ces données et en faire le rapport pour qu'elles soient utiles au maximum?

6. Quel serait le délai nécessaire pour développer des bases significatives et identifier les différents niveaux de changements dans les indices sélectionnés?

Budget du Comité Scientifique pour 1984

Dollars1. Réunions

Frais éventuels prévus pour une réunion
du Groupe de Travail ad hoc sur la Collecte
et le Traitement des Données.

Services de secrétariat et autres prévus pour
une semaine de travail.

2.000

Frais éventuels prévus pour les Experts invités
aux réunions

6.0008.0002. Services rendus par d'autres Organisations(a) Examen des ressources par BIOMASS

Le Comité a décidé de demander au Groupe de
Spécialistes sur les Ecosystèmes de l'Océan
austral et leurs ressources vivantes d'examiner
à nouveau les ressources marines vivantes de
l'Océan austral.

100 exemplaires de 200 pages à 40 dollars
l'exemplaire.

4.000(b) Fiches d'Identification des Espèces

Il a été proposé que la publication collective
des fiches d'identification des espèces pour
l'Océan austral soit négociée entre la CCAMLR
et la FAO. Ces manuscrits sont préparés à titre
gratuite par les scientifiques dans plusieurs pays;
la FAO se charge des travaux de rédaction, de
dactylographie, de dessin et de traduction.

Dollars

Les engagements de la CCAMLR comprennent uniquement les frais de publication et de traduction dans les langues de travail de la Convention.

Option A:

Version en anglais: 2.000 exemplaires	25.000
Version en français, en russe et en espagnol: 500 exemplaires dans chaque langue	21.000
	<hr/> 46.000 *

- * Note: Il sera probablement nécessaire de prévoir ce poste pendant deux années financières au fur et à mesure des traductions de documents. L'observateur de la FAO a proposé de diviser les années financières 1984/1985 en deux parties égales.

Option B:

Répartition sur trois ans des frais	1984 :	20.000
d'imprimerie dans quatre langues.	1985 :	14.000
	1986 :	12.000
		<hr/> 46.000

3. Portée des déplacements en ce qui concerne le Secrétariat

Il a été convenu que le Fonctionnaire chargé des Données aurait besoin de se déplacer de temps à autre pour rendre visite aux divers centres nationaux et internationaux, pour assister aux réunions des Groupes de Travail de Coordination pour les Statistiques de pêche de l'Antarctique (CWP) et à la réunion du Groupe de Travail sur la Collecte et le Traitement des données (si elle est tenue autre part qu'à Hobart).

Frais prévus 14.000

4. Préparation et Distribution des Rapports, des Documents
et des Publications

Dollars

(a) Préparation et distribution de rapports transmis par les membres sur :	
(i) l'écosystème et la gestion/l'exploitation des ressources	
(ii) l'évaluation des réserves de poissons (en tout, 40 documents sont envisagés).	
Traduction (les documents de cinq pages ou moins seraient traduits intégralement; dans le cas de documents de plus de cinq pages, seulement les résumés et le titre des colonnes de chiffres et des tableaux seraient traduits).	
Frais prévus pour la traduction	20.000
Frais prévus pour l'imprimerie (100 exemplaires pour chaque rapport)	2.000
Distribution	300
	<hr/>
	22.300
	<hr/>
(b) Traduction, imprimerie et distribution des rapports sur les activités passées et futures de pêche et scientifiques.	
(En se basant sur 16 rapports d'environ quatre pages chacun.)	
Traduction	6.000
Imprimerie	300
	<hr/>
	6.300
	<hr/>

DOLLARS

(c) Rapport du Groupe de Travail <u>ad hoc</u> sur la Collecte et le Traitement des Données. (En se basant sur un rapport de 40 pages en quatre langues.)	
Traduction	4.000
Imprimerie (100 exemplaires)	200
Distribution	300
	<hr/> 4.500 <hr/>
(d) Documents scientifiques pour la prochaine réunion. (En se basant sur 25 documents d'environ 20 pages.)	
Traduction	12.500
Imprimerie	625
	<hr/> 13.125 <hr/>
BUDGET TOTAL POUR 1984 :	
Option A :	95.225
	<hr/> <hr/>
Option B :	88.225
	<hr/> <hr/>

INVITATIONS ADRESSEES A LA CCAMLR A
ASSISTER A DES REUNIONS D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

FAO	Comité Technique de la COFI "Gestion/Exploitation de la Pêche"	octobre 1983 à Rome
ICCAT		du 3 au 18 novembre 1983 à Madrid
Réunion du Conseil de l'UICN		novembre 1983 à Gland, Suisse
CIB Comité Scientifique		du 26 mai au 6 juin 1984 à Eastbourne
CIB		du 25 au 30 juin 1984 à Buenos Aires
SCAR		du 24 septembre au 5 octobre 1984 à Bremerhaven